



Compte-rendu

1^{ère} réunion de travail du conseil d'administration

Le mercredi, 25 mars 2026, à 19 h 00

Pavillon du Jardin, 5295, rue des Violettes, Québec (Québec)

Présences

Membres avec droit de vote :

Benoît Gosselin	Président
Chantale Coulombe	Vice-présidente
Marc Auger	Administrateur
Lison Boulanger	Administratrice

Absences

Charles-Élie Fallu	Secrétaire
Sonia Tchuembou	Trésorière
Daniel Di Blasio	Administrateur
Raphaël Lebailly	Conseillère municipale – District des Monts

Autres présences

Marie-Pierre Boucher	Conseiller du district électoral de Louis XIV
Ernesto Salvador Cobos	Conseiller en consultations publiques, Ville de Québec
Renée Poulin	Secrétaire de soutien

Outre les personnes mentionnées ci-dessus, deux personnes participent à l'assemblée.

Ordre du jour

1^{ère} réunion de travail du conseil d'administration

Le mercredi, 25 mars 2026, à 19 h 00
Pavillon du Jardin, 5295, rue des Violettes, Québec (Québec)

DÉROULEMENT	HEURE
1. Accueil et ouverture de l'assemblée	19 h 00
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour	19 h 02
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 15 février 2026. 4.1 – Suivi respectif	19 h 05
4. 1 ^{ère} période de questions et commentaires du public.	19 h 15
5. Dossier du conseil de quartier des dossiers. 5.1 Comité de Mobilité durable. 5.2 Assemblée générale annuelle 2026 (retour sur l'activité spéciale et outils de communications).	19 h 25
6. Période d'intervention des conseillers municipaux	20 h 25
7. 2 ^{ème} période de questions et commentaires des citoyens	20 h 40
8. Correspondance et trésorerie. 8.2 - État des revenus et dépenses.	20 h 50
9. Divers	20 h 55
10. Fin de l'assemblée	21 h 00

Benoît Gosselin, président



Compte-rendu

1^{ère} réunion de travail du conseil d'administration

Le mercredi, 25 mars 2026, à 19 h 00
Pavillon du Jardin, 5295, rue des Violettes, Québec (Québec)

1. Ouverture de l'assemblée

M. Benoît Gosselin souhaite la bienvenue aux personnes présentes à cette 3^{ème} assemblée du Conseil de quartier d'Orsainville.

Comme il n'y a pas quorum, les membres du conseil d'administration présents tiendront une réunion de travail et un compte-rendu sera rédigé.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

M. Benoît Gosselin fait la lecture de l'ordre du jour et demande s'il y a des modifications à apporter.

Sur proposition de M. Lison Boulanger, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 25 février 2026

Comme il n'y a pas quorum, le procès-verbal de l'assemblée du 25 février 2026 sera adopté à la prochaine assemblée.

- **3.1 – Suivi respectif**
- **3.1.1 - Trottoir de la rue des Loutres**



Suite à la réponse de la Ville reçue le 23 février 2026 à ce sujet, il avait été prévu que le trottoir sera fait jusqu'à la rue des Platanes et plus haut. Cependant, ce dernier a été refait jusqu'au ponceau seulement.

Mme Marie-Pierre Boucher mentionne qu'il y a un enjeu sur la largeur de la rue, étant donné que si un trottoir est rajouté, il n'y aura pas assez de place. Cependant, le trottoir est non-conforme.

M. Benoît Gosselin mentionne que la section du bas a été fait plus large. La même largeur de rue a été conservée. Une emprise a été prise plus large sur le terrain des gens, car celle-ci était disponible.

Action :

Mme Marie-Pierre Boucher précisera ce sujet auprès de M. Raphaël Lebailly.

Mme Lison Boulanger suggère que la Ville peut prendre une emprise sur le terrain des gens, si c'est possible de le faire. Il n'y a pas de raisons pour refuser. La rue Barfleur n'a pas été déneigée cet hiver. Les résidents doivent être prudents à la circulation automobile et à la marche, car la rue rétrécissait au fur et à mesure que l'hiver avançait.

M. Benoît Gosselin mentionne qu'il a une école dans cette partie de la rue des Loutres. C'est le seul accès. Il s'agit d'un corridor scolaire et n'y a pas d'autres rues qui se connectent entre la rue des Platanes, le boulevard Henri-Bourrassa et la rue des Visons. Tous les écoliers qui arrivent de l'est empruntent ce trottoir de 1.2 mètre et il est très abîmé.

Les chenillettes dédiées au déneigement ne peuvent pas procéder au déneigement. Il y a des automobiles qui sont stationnées et des résidents qui ont des murs de soutènement accotés sur le trottoir – normalement, ils n'auraient pas le droit.

Même s'il s'agit d'une école de destination et non une école de quartier, il y a beaucoup de résidents qui circulent. Les résidents qui habitent près de l'école ont davantage tendance à vouloir inscrire leurs enfants.

- 3.1.2 – Utilisation du terrain du concessionnaire « Maison Chrysler de Charlesbourg » - Résolution CQO-25-CA-043.

Réponse de la Ville :

« Bonjour, nous prenons bonne note des préoccupations exprimées concernant le potentiel de ce site, notamment en matière d'accès à la rivière de Commissaire ainsi qu'aux aménagement récréatifs situés à proximité. A cet égard, nous demeurons attentifs



aux démarches du propriétaire entourant ce terrain afin d'évaluer les possibilités liées à une éventuelle requalification.

A l'heure actuelle, aucune intervention municipale n'est prévue sur ce site. Toutefois, les enjeux évoqués constituent des pistes de réflexion pertinentes, particulièrement en ce qui a trait à l'amélioration des accès à la rivière et à l'intégration harmonieuse du terrain dans le tissu urbain du secteur.

Ces éléments pourront alimenter des analyses plus larges dans le cadre d'une planification du site. Par ailleurs, comme prévu dans la politique de participation publique de la Ville, les citoyens ainsi que le conseil de quartier seront consultés pour toute modification réglementaire sur ce site, de manière à permettre à chacun d'exprimer son opinion quant à sa requalification. »

Mme Chantale Coulombe mentionne que cette situation préoccupe le Conseil de quartier causée par la construction d'énormes tours à logement. Mme Marie-Pierre Boucher mentionne que le promoteur doit assister à une rencontre avec l'administration (gestion du territoire) et le promoteur sera accompagné en fonction de l'environnement. Le projet ne peut être connu publiquement, car il est important d'expliquer le processus. Tant que le propriétaire ne rend pas le projet public, la Ville ne peut le faire. Un promoteur peut souvent utiliser une méthode pour expliquer son projet au public pour voir ce que les gens en pensent.

Mme Chantale Coulombe espère que la résolution qui a été adoptée il y a quelques mois demeurera d'actualité. Mme Marie-Pierre Boucher souligne que lorsque le Conseil de quartier se positionne sur un enjeu, il se produit un effet d'entraînement dans l'accompagnement du projet.

Mme Lison Boulanger mentionne que la Ville devrait tenir compte des écoles, même si cette responsabilité relève du gouvernement provincial. Les écoles du quartier sont à pleine capacité. Il n'est pas responsable d'augmenter la population et ne pas se soucier de cet aspect important.

- 3.1.3 – Renforcement des conseils de quartier.

Une réponse a été reçue de la Ville suite à la résolution no CQO-26-CA-010. Compte tenu de sa longueur, celle-ci est été placée en annexe au compte-rendu.

En tant que responsable de l'interaction citoyenne, Mme Marie-Pierre Boucher mentionne que deux rencontres se sont tenues jusqu'à présent avec les personnes qui ont initié cette démarche. Du travail de collaboration est en cours.



- 3.1.4 – Réponse de la Ville suite à la résolution CQO-26-CA-003 – Demande d'ajout d'arrêts sur parcours 630 du RTC,

Réponse de la Ville :

Depuis maintenant deux ans, le Réseau de transport de la Capitale (RTC) travaille au déploiement de son Plan de développement du transport collectif 2025-2028. Vous n'êtes pas sans savoir qu'Orsainville verra se déployer, le 22 août 2026, une nouvelle zone Flexibus dans le cadre de ce Plan. Cet ajout s'accompagnera d'ailleurs d'une révision des services dans les secteurs au nord de Charlesbourg afin de déployer le bon mode au bon endroit et d'optimiser l'efficacité de notre réseau.

Ainsi, votre demande tombe à point, puisque nous sommes en train de revoir le service dans votre secteur, notamment le service eXpress, afin que celui-ci réponde aux besoins de la population, notamment ceux fréquemment exprimés pour des parcours plus directs et rapides à destination. Le 19 février dernier, le RTC est allé à la rencontre des trois conseils de quartier de Charlesbourg, dont vous faites partie, pour expliquer et discuter des propositions de modifications aux trajets. Une séance d'information et d'échanges avec les citoyens a également été tenue le 23 février 2026. Nous avons d'ailleurs profité de ces deux rencontres pour aborder le parcours 630 dont il est question dans votre résolution.

Il faut d'abord savoir que les eXpress 600 répondent principalement au besoin de déplacement pour le travail et les études, avec trois voyages le matin et trois voyages le soir, en semaine, en période de pointe. L'objectif des parcours 600 est de relier efficacement les terminus et les différentes destinations, notamment grâce au nombre d'arrêts limités sur les parcours – une stratégie pour rendre le parcours plus rapide. Depuis l'automne 2025, le parcours 630 permet de relier Charlesbourg avec, entre autres, Lebourgneuf et Sainte-Foy.

Une bonification de fréquence du parcours 630 est prévue avec l'ajout de voyages en mi-journée, qui permettront notamment de réaliser des demi-journées au travail, ou encore de se rendre sur les lieux d'étude plus tard dans la journée. Cet ajout de fréquence permet également de répondre à un autre besoin lorsqu'il s'agit des déplacements entre Charlesbourg et Lebourgneuf : le magasinage. Encore une fois, la rapidité de ce parcours en fait un élément gagnant. Par exemple, un déplacement à partir des terminus de la Faune ou Charlesbourg vers celui Galeries en parcours 630 permet un gain de temps d'environ 15 minutes si l'on compare à un trajet effectué via le 801 et le 803.

Vous mentionnez également dans votre résolution, avec raison, que le parcours 630 ne s'arrête pas entre les terminus de la Faune et Charlesbourg. Soyez assurés que votre demande a été entendue et nous sommes en train d'analyser et d'évaluer l'impact de



l'ajout d'arrêts sur l'efficacité et le temps de parcours pour les utilisateurs. Il faut savoir que contrairement aux autres types d'eXpress, les eXpress 600 ont été réfléchis dans un objectif d'arrêts très limités et d'efficacité de desserte entre les terminus.

Enfin, pour plus d'information sur l'ajout de Flexibus et pour recevoir la présentation réalisée pour les citoyens, visitez le site www.voielibre.rtcquebec.ca/orsainville Notez que vos observations et demandes ont été transmises à notre équipe de planification des services. Les tracés finaux seront rendus publics après leur approbation par notre Conseil d'administration, en avril prochain et l'entrée en vigueur des nouveaux services et parcours sont prévus pour le 22 août 2026.

Je vous remercie sincèrement pour votre intérêt envers la mobilité durable.

*Brigitte Lemay, Directrice de division – Communications et affaires publiques
5 mars 2026. »*

Le traitement de la résolution suit son cours.

- 3.1.5 – Travaux sur la rue des Écureuils.

Suite à la réponse de la Ville reçue le 23 février 2026, un suivi est à venir.

4. Première période de questions et commentaires du public.

- **4.1 – Affichage des noms des rivières dans le quartier Orsainville.**

M. Michel Lagacé réitère l'importance d'avoir des affiches sur les noms des rivières dans le quartier; il s'agit de petites pancartes. M. Lagacé a rejoint trois services :

- Le premier service rejoint n'a pas voulu s'impliquer.
- Le deuxième service rejoint est d'accord pour la rivière sur la rue de la Faune soit la rivière du Berger avec le nouveau pont qui a été construit. On a dit que cette rivière n'est pas sur la carte provinciale, mais elle est bien présente.
- Le troisième service rejoint fut plus imaginatif. Il a précisé que s'il y a des affichages à faire ou à refaire, on ne peut favoriser un quartier au détriment d'un autre. Il faut donc que l'entièreté des affiches soit révisée.

M. Lagacé mentionne qu'il a besoin de cinq affiches. Pour certaines rivières, le nom sur les affiches s'efface avec le temps et n'apparaît plus. Le service de l'environnement lui a



quand même apporté beaucoup d'aide grâce à des résolutions. L'affichage est un bon moyen de connaître les milieux hydriques et les rivières. Cette initiative pourrait devenir une pratique favorisée par la Ville. M. Lagacé pourra fournir une liste des rivières à identifier au besoin.

M. Lagacé mentionne également que la sécurité des résidents peut être risquée advenant qu'une personne tombe dans une rivière qui n'est pas identifiée. Le secteur des Roches n'est pas affiché et la Ville devrait s'en occuper. On procède à l'identification des noms des rivières seulement aux endroits où la Ville a fait des aménagements de rivière. Une frayère a été faite, mais elle n'est pas affichée. Pour les nouveaux ponts, aucune affiche n'a été remplacée.

Action :

Mme Marie-Pierre Boucher prend note et fera des vérifications à ce sujet. Elle apportera ce sujet à la prochaine rencontre du Conseil d'arrondissement. Plusieurs noms de rues ne sont plus visibles.

Mme Lison Boulanger souligne que la Ville ne met pas assez d'importance sur l'identification des rivières et des rues.

M. Ernesto Salvador Cobos demande s'il existe une résolution du Conseil de quartier à cet effet. Si non, il serait intéressant d'en produire une, car le Conseil de quartier de Notre-Dame-des-Laurentides en a fait la demande pour un terrain sous protection et des affiches ont été produites, car ces dernières se sont effacées avec le temps.

Action :

Une résolution sera rédigée concernant l'ajout d'affiches pour les rivières. M. Michel Lagacé transmettra au Conseil de quartier les documents pertinents liés à ce sujet.

● **4.2 – Questions sur le développement de la Ville de Québec**

Mme Chantale Coulombe se questionne sur la nécessité, pour la Ville de Québec, d'atteindre 1,500,000 habitants. Est-ce la volonté de l'administration de la Ville? Les infrastructures, les routes, etc., ne sont pas faites pour supporter un niveau de population. Il serait bon de garder la Ville à une échelle humaine.

Mme Marie-Pierre Boucher mentionne que les réalités dont la Ville doit faire face sont le vieillissement de population, les familles qui ont des enfants, de l'immigration inter-régionale, interprovinciale et internationale. Celle-ci ne peut être freinée ou arrêtée. La Ville de Québec s'agrandit; c'est une réalité. Des gens viennent s'installer à Québec.



Plus largement, la population de la Ville est vieillissante. Si la population active est moins importante que la population vieillissante, cette situation constitue un problème. Il faut en arriver à moins d'écart entre les personnes plus nanties et celles qui sont plus pauvres. La Ville a également un besoin de main-d'œuvre. Les villes n'ont pas le pouvoir de légiférer sur l'immigration.

5. Dossiers du Conseil de quartier.

5.1 – Comité Mobilité durable.

M. Ernesto Salvador Cobos a remis les 40 affiches qui visent la sensibilisation des automobilistes aux limites de vitesse au président du Conseil de quartier.

5.2 – Assemblée générale annuelle 2026 (retour sur l'activité spéciale et outils de communication)

À la demande du Conseil de quartier, M. Ernesto Salvador Cobos fournira du mobilier, pancartes et autre matériel et la bannière du Conseil de quartier.

Mme Chantale Coulombe précise que des communications seront faites sur la page Facebook et sur la page du Conseil de quartier d'Orsainville de la Ville. Elle enverra les informations pertinentes à M. Cobos.

Dans le cadre de l'assemblée générale annuelle, Mme Coulombe demande à M. Cobos de préciser l'importance de l'engagement au sein d'un Conseil d'administration. Il faut expliquer en quoi consiste un engagement sérieux.

Action :

M. Ernesto Salvador Cobos en fera mention lors de sa présentation.



6. Période d'information des conseillers municipaux.

6.1 – Inscriptions aux cours de natation

Mme Marie-Pierre Boucher mentionne qu'il y a eu des inscriptions pour les piscines et celles aux cours de natation qui se sont faites rondement. Malheureusement, il n'y a pas de place pour tous les enfants. Il manque de sauveteurs et d'heures de piscine.

6.2 – Prix de reconnaissance pour Mme Sonia Tchuembou

Mme Sonia Tchuembou s'est méritée un prix pour son engagement citoyen avec Diversité Québec à titre de leader féminin et son engagement dans la communauté.

7. Deuxième période de questions et commentaires du public.

Question : Suite à la publicité qui a été faite, Mme Lison Boulanger que fait-on avec les sacs de cafés et autres matières? La récupération a eu mauvaise presse; on disait que c'était du gaspillage et une perte de temps. Que font-ils avec ces contenants?

Réponse : Mme Marie-Pierre Boucher mentionne que ces derniers sont acheminés à un autre centre de tri et non à l'administrateur.

Question : Quel est le pourcentage de matières recyclées?

Réponse : Aucune information n'est disponible pour le moment, mais le centre de tri est très performant.

Question : Que se passe-t-il avec le verre qui se casse? Il n'y a aucun centre de tri à Orsainville pour les bouteilles d'eau et de plastique.

Réponse : M. Michel Lagacé mentionne qu'n plus des marchés d'alimentation, il y a un centre de consignation sur le boulevard des Gradins. Les bouteilles sont triées et l'argent de la consigne est déposé dans le compte du résident. L'installation d'un centre de consignation à Charlesbourg n'a pu voir le jour à cause d'un problème de locaux.



Question : L'an passé, la rue des Périgord a été refaite. Mais les travaux sont à recommencer au printemps. Les travaux effectués ne durent pas et on se demande quel est le problème? Il y a des roulières très dangereuses qui sont présentes sur nos autoroutes. Les camions lourds ont un impact important sur nos routes.

Réponse : Le contexte climatique est difficile pour les routes au Québec. Mme Boucher ne connaît pas les raisons et elle n'est pas certaine d'être capable de fournir des réponses. Les camions lourds ont un impact important sur nos routes. Également, Mme Boucher précise que tests seront effectués avec des peintures à l'époxy pour le marquage des rues qui s'avéreront plus durables, même si la Ville doit défrayer davantage.

8. Correspondance et trésorerie.

Compte tenu qu'il n'y a pas quorum, ce sujet sera reporté à la prochaine assemblée ordinaire.

9. Divers.

Aucun sujet n'a été apporté.

10. Levée de l'assemblée.

L'assemblée est levée à 21 h 03.

SIGNÉ

M. Benoît Gosselin, président



LISTE DES RÉOLUTIONS ADOPTÉES AU PROCÈS-VERBAL

Compte tenu qu'il n'y a pas quorum, aucune résolution n'a été adoptée.



ANNEXE :

Réponse de la Ville à la résolution CQO-26-CA-010 du conseil de quartier concernant le renforcement des conseils de quartier.

Le 23 mars 2026

Monsieur Benoit Gosselin,

Président du conseil d'administration du conseil de quartier d'Orsainville

Objet : Votre résolution concernant le renforcement des conseils de quartier

Monsieur,

Nous avons bien pris connaissance de la résolution du conseil d'administration du conseil de quartier d'Orsainville demandant que :

1. La Ville de Québec organise des États généraux sur les conseils de quartier, rassemblant les parties prenantes concernées, dans le but de redéfinir leur rôle, leur gouvernance et leur financement, à la lumière des constats posés dans le diagnostic de l'INM (2017) et des meilleures pratiques observées au Québec, au Canada et à l'international ;
2. La Ville de Québec attribue aux conseils de quartier un pouvoir d'initiative, accompagné d'un financement représentant au minimum 1 % du budget municipal, afin de leur permettre de proposer et réaliser des projets structurants adaptés aux besoins des citoyens de leur quartier (mobilité, culture, environnement, loisirs, etc.) ;
3. La Ville de Québec bonifie le soutien administratif aux conseils de quartier en leur offrant des services partagés de secrétariat (rédaction des comptes rendus, rapports) et de comptabilité (production des états financiers), et en désignant un·e agent·e municipal·e de liaison pour les accompagner dans leur fonctionnement quotidien et dans la réalisation de leurs initiatives et en adoptant une procédure de voie rapide dans l'administration de la ville afin

Nous vous remercions pour votre réflexion et vos propositions. La Ville accueille favorablement la demande d'organiser une journée consacrée aux conseils de quartier pour des rencontres ou des ateliers d'échange visant à permettre aux conseils de quartier :

- d'échanger sur le fonctionnement actuel et de proposer des pistes d'amélioration ;
- de partager les bonnes pratiques sur l'organisation et le fonctionnement des conseils de quartier ;
- de faire un remue-méninge sur les solutions favorisant l'attractivité et la rétention des membres du CA, qu'ils soient en emploi ou à la retraite, de manière à couvrir les points de vue et préoccupations de la plus grande étendue des citoyens.

Un suivi sera assuré au cours de l'année 2026.

Nous sommes cependant surpris de constater que la formulation de la proposition ne semble pas prendre en compte les démarches réalisées par la Ville de Québec en collaboration avec l'ensemble des conseils de quartier au cours des neuf dernières années.

Le rapport de l'INM (2017) auquel fait référence votre résolution a été commandé par la Ville de Québec et a constitué la base de réflexion pour deux démarches fondamentales réalisées au cours des dernières années soit : la refonte de la [Politique de participation publique](#) de la Ville de Québec (entrée en vigueur en mai 2021) et la [révision des pratiques et du fonctionnement des conseils de quartier](#) ayant mené à la révision du règlement de fonctionnement des conseils de quartier, à l'intégration dans ce [règlement des modalités de subvention pour la réalisation d'un projet à l'initiative d'un conseil de quartier](#) et au développement de plusieurs outils et activités de soutien.

Ainsi, en ce qui concerne la nouvelle politique de participation publique de la Ville de Québec, les étapes suivantes ont été réalisées :

- 2017 : Diagnostic des pratiques par l'Institut du Nouveau Monde (INM) à la demande de la Ville de Québec.
- 2017 : Projet de Loi 122 sur les gouvernements de proximité (MAMOT).
- 2018 : Début de la démarche de révision de la politique de consultation (INM) à la demande de la Ville de Québec.
- 2018 : Entrée en vigueur du règlement ministériel – *Règlement sur la participation publique en matière d'aménagement et d'urbanisme* (RPP).
- 2018-2019 : Analyse des consultations préalables et des impacts de l'adoption du règlement ministériel (RPP).
- 2020 : Annonce de la nouvelle orientation et dépôt du projet de politique (Règlement R.V.Q. 2705) de la Ville de Québec.
- 2020 : Séance d'information privilégiée pour les membres des conseils de quartier.
- 2020 : Séances d'information grand public.
- 2020 :
 - Séances d'audition des opinions sur le projet de règlement sur la nouvelle politique de participation publique tenue par le comité d'élus chargé de la consultation (consultation légale en vertu de la Charte de la Ville de Québec, capitale nationale du Québec).
 - Séances de consultation sous la forme d'audition des opinions : Possibilité de présenter un mémoire ou de faire un simple commentaire verbal et possibilité de faire une intervention spontanée sans s'être inscrit au préalable.

- 2021 : Dépôt du rapport de consultation et adoption du règlement sur la nouvelle politique par le conseil de la ville.
- Mai 2021 : Entrée en vigueur et mise en œuvre de la nouvelle politique.

La nouvelle politique de participation de la Ville de Québec est, à ce jour, reconnue comme l'une des plus progressistes parmi les villes du Québec. Elle intègre notamment des mesures d'information, de participation active en amont, de consultation et de rétroaction dépassant de loin les exigences de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU).

À l'été 2025, la Ville de Québec a déposé le premier [bilan de cette Politique](#) révisée. Les faits saillants font notamment mention que :

- 226 consultations ont été tenues par les conseils de quartier entre 2021 et 2024. Le nombre de ces consultations a augmenté de 65 % durant cette période.
- Le nombre de projets pour lesquels l'opinion d'un conseil de quartier a été demandée s'est accru de 65 %;
- Deux tiers des recommandations des conseils de quartier sont favorables au projet présenté et un quart ont fait l'objet d'un amendement ou d'une proposition de modification au projet présenté.
- Dans 80 % des cas, la décision prise par la Ville est conforme ou partiellement conforme à la recommandation du conseil de quartier.

À la fin de cette démarche de révision de la politique, la Ville s'était engagée à amorcer deux autres chantiers, soit la révision des règles et pratiques de fonctionnement des conseils de quartier et la révision des modalités de subvention d'un projet à l'initiative d'un conseil de quartier. Ces chantiers étaient nécessaires à la suite des nombreux commentaires émis par les administrateurs des conseils de quartier lors de la démarche de révision de la politique de participation publique, mais qui ne pouvaient être inclus dans cette démarche spécifique.

Ainsi, en ce qui concerne la révision des règles et pratiques de fonctionnement des conseils de quartier et la révision des modalités de subvention d'un projet à l'initiative d'un conseil de quartier, les étapes suivantes ont été réalisées :

Objectifs de la démarche :

- Actualiser les pratiques et le fonctionnement des CQ
- Répondre aux besoins des citoyens et des administrateurs des CQ

Étapes :

- Rencontre des présidents des CQ (23 septembre 2021)
- Rencontre du comité de travail sur les outils et pratiques de communication des CQ (30 novembre 2021)
- Ateliers d'échanges avec les conseillers en consultations publiques (1er et 15 décembre 2021)

- Ateliers participatifs avec les CQ (2 juin 2022)
- Questionnaire en ligne grand public sur les propositions recueillies lors des ateliers avec les CQ (29 juin au 12 septembre 2022)
- Séance d'information avec les CQ : présentation des résultats du sondage et des pistes d'action proposées (1er décembre 2022)
- Demande d'opinion aux CQ concernant les pistes d'actions proposées (décembre 2022 à mars 2023)
- Rétroaction aux CQ et présentation des modifications réglementaires proposées (janvier 2024)
- Adoption des modifications réglementaires (février 2024)
- Mise en œuvre des mesures en vue des assemblées annuelles 2024

Participation des conseils de quartier (CQ) :

- 27 CQ ont soumis leur opinion (sur 29 à ce moment) - taux de participation de 93 %.
- Sur un total de 135 pistes d'actions proposées, les CQ participants sont en accord avec 102 pistes d'action et partiellement en accord avec 33 pistes d'action
- Aucune piste d'action ne fait l'objet d'un désaccord

Pistes d'action regroupées en cinq thématiques :

1. La relation avec l'administration municipale et les élus
2. La mobilisation et le soutien des administrateurs des CQ
3. La révision du règlement de fonctionnement actuel (incluant des modalités de participation hybrides)
4. Les projets d'initiative
5. Les outils et pratiques de communication

Notons que dans le cadre de cette démarche de révision des règles et pratiques de fonctionnement des conseils de quartier et la révision des modalités de subvention d'un projet à l'initiative d'un conseil de quartier, les budgets de fonctionnement des CQ ont été majorés à la hausse de 66 % et les budgets d'initiative à la disposition des conseils de quartier de plus de 80 %.

De plus, plusieurs autres initiatives ont été amorcées à la suite de cette démarche, certaines étant livrées, d'autres en voie de l'être :

- Formation et mobilisation des élus à la Politique de participation publique ainsi que sur leur rôle au sein du conseil de quartier.
- Formation et mobilisation des employés envers la Politique de participation publique et les bonnes pratiques (notamment une sensibilisation à répondre rapidement aux initiatives et suggestions des CQ).
- Programme de formation pour les administrateurs des conseils de quartier (PFAQ).
- Support informatique d'archivage et de partage de documents (espace de travail Google).
- Actions de communication pour faire connaître et mettre en valeur le rôle des conseils de quartier auprès des citoyens.
- Support communicationnel et graphique par la conception de gabarits et de modèles.

Enfin, la Ville met un budget potentiel de 17 500 \$ annuellement à la disposition de chaque conseil de quartier en plus d'un budget de fonctionnement de 2 500 \$ destiné à financer toutes les activités cléricales et d'intendance des conseils de quartier (notez que très peu de conseils de quartier dépensent l'ensemble de ce budget de fonctionnement comme en font foi les états financiers annuels).

La Ville met aussi à disposition des conseils de quartier un conseiller en consultations publiques afin de les soutenir dans leur fonctionnement.

Nous sommes donc heureux de poursuivre l'implantation des mesures découlant des exercices décrits précédemment et de contribuer à améliorer de façon constante les pratiques de participation publique souvent uniques et exemplaires faisant la fierté de la Ville et de ses citoyens.

La Ville de Québec et ses conseils de quartier sont des sources d'inspiration pour bien des villes du Québec comme en témoigne d'ailleurs l'implantation récente des assemblées de quartier de la Ville de Laval et nous souhaitons continuer à occuper cette position de tête en collaboration avec nos partenaires privilégiés, les conseils de quartier.

Veuillez recevoir l'expression de mes meilleurs sentiments,

A handwritten signature in cursive script that reads "M. Grégoire".

Mathieu Grégoire

Directeur